

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-507139

38590

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

7462

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DAUD NASIL

Date de naissance :

11/08/1963

Adresse :

31 Avenue Hassan II Joubraïn Cas

Tél. :

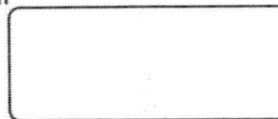
0661316664

Total des frais engagés :

4910 — Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

03 SEP. 2020

ACCUEIL

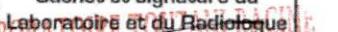
### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : 

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

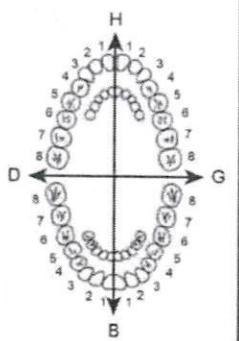
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
  	02.03.2023	1566.0	0.10,00 HT

### AUXILIAIRES MEDICAUX

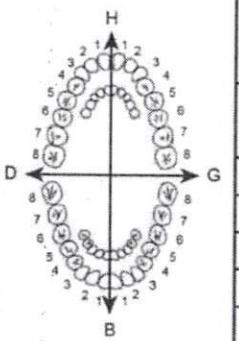
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## FACTURE N° : 200902025

Casablanca le 02-09-2020

INPE :



093061422

**M Nabil DAOUD AL MADAWAR**

Date de l'examen : 02-09-2020

Analyses :

### Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E25	E
0103	Bilirubine (Totale Directe et Indirecte)	B70	B
0106	Cholestérol total	B30	B
0110	Cholestérol HDL+ L D L	B80	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0120	Ionogramme complet( Na, K, Cl, Prot, RA, Ca)	B160	B
0134	Triglycérides	B60	B
0141	Gamma glutamyl transférase ( GGT)	B50	B
0143	Phosphatases alcalines	B50	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0205	Clearances de la créatinine	B50	-

Total des B : 660

TOTAL DOSSIER : 910.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cent dix dirham

LABORATOIRE TOUZANI RACINE  
 50 Bd Aïn Taoujتate Casablanca  
 Tél.: 05 22 47 49 49 / 05 22 47 52 52

**La Qualité est notre souci permanent**

*Identification du prescripteur*

*Identification du malade*

**Docteur F. PICARD**

**RPPS : 10100900363**

Service de Cardiologie

Hôpitaux universitaires Paris Centre – Site Cochin

Tel : 01 58 41 18 62

Fax : 01 58 41 16 05

**Mr DAOUD Nabil**

---

**Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)  
(AFFECTION EXONERANTE)**

---

Faire pratiquer en laboratoire de ville:

- Ionogramme sanguin, créatinine
- Bilan hépatique complet
- Bilan lipidique avec LDLc calculé
- Glycémie à jeun

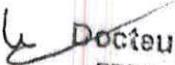
---

**Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée  
(MALADIES INTERCURRENTES)**

---

le 21/08/2020

**Dr Fabien PICARD**

  
**Docteur F. PICARD**  
RPPS : 10100900363  
Service de Cardiologie  
Hôpitaux Universitaires Paris Centre - site Cochin  
Tél. : 01 58 41 16 59 / Fax 01 58 41 16 05

*Identification du prescripteur*

*Identification du malade*

**Docteur F. PICARD**

**RPPS : 10100900363**

Service de Cardiologie

Hôpitaux universitaires Paris Centre – Site Cochin

Tel : 01 58 41 18 62

Fax : 01 58 41 16 05

**Mr DAOUD Nabil**

---

**Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)  
(AFFECTION EXONERANTE)**

---

- TAHOR 20mg : 1 par jour
- DUOPLAVIN 75/75 : 1 par jour
- ISOPTINE LP 240 : ½ par jour

---

**Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée  
(MALADIES INTERCURRENTES)**

---

QSP 6 mois

le 21/08/2020

**Dr Fabien PICARD**

*Docteur F. PICARD*  
RPPS : 10100900363  
Service de Cardiologie  
Hôpitaux Universitaires Paris Centre - site Cochin  
Tél. : 01 58 41 16 59 / Fax 01 58 41 16 05

Prélèvement du : 02-09-2020  
 au labo à 13:12  
**Demande N° :** 200902025  
 Edition : 02-09-2020

## Dr Othmane TOUZANI

Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie  
 Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie  
 Biologie de la Reproduction (Université Marseille)  
 Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

**M DAOUD AL MADAWAR Nabil**  
*Prescripteur : Dr PICARD F*

## BIOCHIMIE SANGUINE

<b>Sodium (Na)</b> ( Potentiométrie indirecte ISE – Roche )	140	mmol/L	(135–145)
<b>Potassium (K)</b> ( Potentiométrie indirecte ISE – Roche )	4,42	mmol/L	(3,50–5,10)
<b>Chlore (Cl)</b> ( Potentiométrie indirecte ISE – Roche )	100	mmol/L	(98–107)
<b>Bicarbonates (Réserve Alcaline)</b> ( Dosage enzymatique – Roche )	26	mmol/L	(22–29)
<b>Calcium</b> ( Arsenazo III – Roche )	95	mg/L	(84–102)
	2,38	mmol/L	(2,10–2,55)
<b>Protéines totales</b> ( Dosage colorimétrique – Roche )	80	g/L	(60–80)
<b>Créatinine</b> ( Méthode Jaffé compensée – Roche )	9,0	mg/L	(5,0–13,0)
	79,7	μmol/L	(44,3–115,1)

## CLAIRANCE DE LA CREATININE ESTIMÉE (formule MDRD)

(MDRD =Modification of Diet in Renal Disease)

<b>Clairance de la créatinine</b> ( Clairance estimée pour un patient caucasien )	93	mL/min
--	----	--------

Interprétation des résultats selon les recommandations HAS de septembre 2002 :

- Pas d'insuffisance rénale : > ou = 60 mL/min
- Insuffisance rénale modérée : 30 – 60 mL/min
- Insuffisance rénale sévère : 15 – 30 mL/min
- Insuffisance rénale terminale : < à 15 mL/min

<b>Glycémie à jeun</b> ( Hexokinase G6PD-H – Roche )	1,26	g/L	(0,70–1,10)
	6,99	mmol/L	(3,89–6,11)

Intolérance au glucose : 1,10 à 1,26 g/L soit 6,11 à 6,99 mmol/L à confirmer par une HGPO 2h après charge de 75 g  
 Diabète : sup à 1,26 g/L soit 6,99 mmol/L dosage répété à deux reprises à 6 mois d'intervalle.

<b>Cholestérol total</b> ( Technique enzymatique – Roche )	2,31	g/l	(1,30–2,00)
	5,98	mmol/L	(3,36–5,17)

Référence : 200902025

M DAOUD AL MADAWAR Nabil

## Dr Othmane TOUZANI

Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie  
 Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie  
 Biologie de la Reproduction (Université Marseille)  
 Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

<b>Triglycérides</b> ( Technique enzymatique – Roche )	1,11 1,27	g/L mmol/L	(0,35–1,50) (0,40–1,71)
<b>HDL-Cholestérol</b> ( Technique directe enzymatique – Roche )	0,50 1,29	g/L mmol/L	(>0,40) (>1,03)
<b>LDL-Cholestérol</b> ( Calculé selon la formule de Friedwald )	1,59 4,11	g/L mmol/L	(<1,55) (<4,01)
<b>Transaminases GPT (ALAT)</b> ( Technique enzymatique à 37°, Roche )	36	UI/L	(10–40)
<b>Transaminases GOT (ASAT)</b> ( Technique enzymatique à 37°, Roche )	22	UI/L	(10–38)
<b>Phosphatase alcaline (PAL)</b> ( Dosage enzymatique – Roche )	94	UI/L	(45–132)
<b>Gamma G.T (GGT)</b> ( Dosage enzymatique – Roche )	62	UI/L	(8–60)
<b>Bilirubine totale</b> ( Diazoréaction spéciale – Roche )	4,14 7,04	mg/L μmol/L	(3,00–10,00) (5,10–17,00)
<b>Bilirubine conjuguée (directe)</b> ( Diazoréaction – Roche )	1,75 2,98	mg/L μmol/L	(1,00–3,00) (1,70–5,10)
<b>Bilirubine libre (Indirecte)</b> ( Calculée )	2,39 4,06	mg/L μmol/L	(2,00–9,00) (3,40–15,30)

Demande validée biologiquement par : Dr. O. TOUZANI

LABORATOIRE TOUZANI RACINE  
 50 Bd Aïn Taoujtae Casablanca  
 Tél.: 05 22 47 49 49 / 47 52 52 - Fax : 05 22 48 66 00 - E-mail : laboratoireltr@gmail.com

**Laboratoire Touzani Racine d'Analyses Médicales**

**50, boulevard Ain Taoujtate Quartier Racine 20000 CASABLANCA**

**Tél : 05 22 47 49 49 / 05 22 47 52 52 – Fax : 05 22 48 66 00 - Mail : laboratoireltr@gmail.com**

*Reçu*

**M Nabil DAOUD AL MADAWAR**

Né(e) le : **11-08-1963**

N° Patient : **200902025**

Accueil par : ALK/ 02-09-2020 13:16

Analyses : NA, K, CL, RA, CA, PT, CREA, MDRD, ALAT, ASAT, BIL, GGT,  
PAL, CHT, TG, HDL, LDL, GLY

**RETRAIT LE : 02-09-2020 à 17h00**

*Prescripteur : Dr F PICARD*

**N° Dossier : 200902025**



Montant total : **690 DH**

Payé : **0 DH**

Reste : **690 DH**

